

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 1<sup>er</sup> mars 2017 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

---

Présents : M. le maire Stéphane Berthe, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
M. Paul Asselin  
Mme Marie-Josée Beaupré

Sont également présents :  
M. Daniel Sauriol, directeur général par intérim  
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint par intérim  
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire  
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du maire  
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications  
Mme Lison Lefebvre, trésorière  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Sylvain Tousignant

---

#### **CE-2017-212-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2017-213-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2017-214-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 22 FÉVRIER 2017**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 22 février 2017, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2017-215-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS**

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine du 7 février 2017 ;
  - de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes (comité de circulation) du 24 janvier 2017.
- 

#### **CE-2017-216-REC CADRE CONCEPTUEL / CITÉ GÉNÉRACTION 55+ / SUIVI**

ATTENDU QUE la Cité GénérAction 55+ est un organisme mandataire de la Ville de Terrebonne dont la mission est de gérer, d'offrir et de planifier des activités de loisirs aux citoyens âgés de 55 ans et plus de la municipalité;

ATTENDU QUE la Cité GénérAction 55+, depuis son ouverture à l'automne 2013, connaît un succès phénoménal avec l'inscription de plus de 2 100 membres;

ATTENDU QUE le premier protocole d'entente conclu entre la Ville de Terrebonne et la Cité GénérAction 55+ est échu depuis le 31 décembre 2016;

ATTENDU QU'un comité d'orientation stratégique, de concert avec la Direction du loisir et vie communautaire, a travaillé à l'élaboration du document « Cadre conceptuel de la Cité GénérAction 55+ » énumérant la vision, la mission et les valeurs de la corporation municipale;

ATTENDU QUE le « Cadre conceptuel de la Cité GénérAction 55+ » doit accompagner le prochain protocole d'entente qui doit intervenir entre la Ville et son organisme mandataire;

ATTENDU QUE les membres de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine se déclarent satisfaits des changements apportés au texte du document;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Cité GénérAction 55+ a adopté, le 26 janvier 2017, le « Cadre conceptuel de la Cité GénérAction 55+ »;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2017-02-07/01 de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant le dépôt du « Cadre conceptuel de la Cité GénérAction 55+ » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le « Cadre conceptuel de la Cité GénérAction 55+ » qui fera partie intégrante du prochain protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Terrebonne et la Corporation de la Cité GénérAction 55+.

---

## **CE-2017-217-DEC      OMH DE TERREBONNE**

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation (OMH) de Terrebonne a toujours œuvré, et ce, depuis sa création en 1970, en étroite collaboration avec la Ville de Terrebonne afin de répondre aux besoins de la population en lien avec l'offre et le développement de logements sociaux et abordables;

ATTENDU QUE l'OMH de Terrebonne gère actuellement 28 immeubles à Terrebonne dont les actifs totalisent 38 820 000\$;

ATTENDU QU'avec ses 503 unités de logement, l'OMH de Terrebonne est le plus important office de la région de Lanaudière;

ATTENDU QUE l'OMH de Terrebonne est le porteur désigné, en raison de son expertise, de la majorité des projets initiés par le comité de logement social de la Ville de Terrebonne et les organismes communautaires partenaires de la municipalité;

ATTENDU QUE la charge de travail des gestionnaires de l'OMH de Terrebonne s'est considérablement alourdie au cours des dernières années;

ATTENDU QUE l'OMH de Terrebonne a réalisé, depuis 2005, des projets avec ses partenaires les Habitations Marguerite-Lachapelle (30 logements) et la Symphonie du Boisé (73 logements);

ATTENDU QUE l'OMH de Terrebonne s'est vu confier, depuis 2009, la gestion du Pavillon de l'Harmonie, un ensemble d'habitations comportant 30 unités de logements pour les familles et les personnes seules;

ATTENDU QUE l'OMH de Terrebonne travaille actuellement de concert avec la Ville de Terrebonne et ses nombreux partenaires à l'élaboration de deux (2) projets AccèsLogis totalisant 160 unités de logement en mixité sociale et en santé mentale;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a invité le réseau des offices d'habitation du Québec, en vertu du projet de Loi 83 adopté le 1<sup>er</sup> décembre 2015, à présenter des propositions de regroupement d'ici le 30 juin 2017;

ATTENDU la lettre de la présidente du conseil d'administration de l'OMH de Terrebonne adressée à la présidente de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, en date du 6 février 2017;

ATTENDU QUE le directeur général de l'OMH de Terrebonne travaille, depuis janvier 2015, sans secrétaire de direction ni adjointe administrative;

ATTENDU QUE pour maintenir sa qualité de services dans un contexte où les nouveaux projets s'accumulent et les ressources sont peu nombreuses, l'OMH a besoin d'un soutien financier additionnel pour les années 2017 et 2018;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à cette demande d'aide financière ponctuelle pour l'année en cours;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2017-02-07/02 de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant le versement d'une aide financière additionnelle de 25 000\$ à l'OMH de Terrebonne pour l'année 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le comité exécutif autorise le versement d'une aide financière additionnelle de 25 000\$ à l'OMH de Terrebonne pour l'année 2017.

QUE la somme soit financée à même le budget d'opération de la Direction du loisir et vie communautaire.

QUE la Direction du loisir et vie communautaire soit et est mandatée à élaborer un protocole d'entente avec l'OMH de Terrebonne afin de fixer les modalités et les conditions à remplir pour le versement de la subvention additionnelle de 25 000\$.

QUE l'OMH de Terrebonne réitère sa demande de soutien financier de 25 000\$ pour l'année 2018 à la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, en prévision de l'exercice budgétaire 2018.

---

#### **CE-2017-218-REC      DEMANDE D'APPUI / ARLPHL**

ATTENDU QUE l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL) a sollicité l'appui de la Ville de Terrebonne dans sa démarche visant à maintenir son financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

ATTENDU QUE l'ARLPHL, reconnue et implantée dans son milieu depuis plus de 35 ans, reçoit son financement de la part de Loisir et Sport Lanaudière, l'unité régionale de services pour la région de Lanaudière;

ATTENDU QUE le Conseil du Trésor avisait, en mars 2016, le MEES qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 les unités régionales de services devront aller en

appel d'offres public ou sur invitation auprès d'au moins deux (2) fournisseurs si elles ne peuvent pas accomplir le mandat de soutien au loisir des personnes handicapées;

ATTENDU QUE l'ARLPHL, si le gouvernement ne revient pas sur cette décision, craint de devoir cesser ses activités le 31 mars 2017;

ATTENDU QUE l'ARLPHL est un soutien auprès des municipalités, des organismes et des parents pour l'intégration des enfants handicapés dans les camps de jour ainsi que des personnes handicapées de tout âge au loisir régulier;

ATTENDU QUE l'ARLPHL est un acteur de la concertation entre les partenaires des milieux communautaire et municipal;

ATTENDU QUE l'ARLPHL est un important représentant des besoins des personnes handicapées;

ATTENDU QUE l'ARLPHL est un partenaire dans la mise en place de l'accessibilité universelle et dans la réalisation de plans d'action à l'égard des personnes handicapées;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2017-02-07/03 de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant l'appui du conseil municipal à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL) auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ; ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'appuyer l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL) dans sa démarche visant à maintenir son financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) via Sport et Loisir Lanaudière.

---

**CE-2017-219-DEC      DEMANDE AU MTQ / ALLONGER LA DURÉE DU  
FEU VERT / ROUTE 335 / TOURNER À GAUCHE  
SUR LE RANG SAINT-FRANÇOIS**

ATTENDU le dépôt de la requête numéro REQ-2016-1060 au comité de circulation demandant d'allonger la durée du feu vert dans la baie de virage située en direction nord sur la route 335, pour les automobilistes désirant tourner à gauche sur le rang Saint-François;

ATTENDU QUE la route 335 est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QUE l'intersection de la route 335 et du rang Saint-François a connu un achalandage accru au cours des dernières années avec l'ajout de nombreux commerces et restaurants dans ce secteur de Terrebonne-Ouest;

ATTENDU QUE le service de police intermunicipal de Terrebonne/Saint-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion a constaté que les automobilistes voulant tourner à gauche sur le rang Saint-François disposent d'un temps très limité lorsque le feu passe au vert;

ATTENDU QUE la période de temps permettant de tourner à gauche sur le rang Saint-François est encore plus courte lorsque les automobilistes sont précédés par des poids lourds désirant effectuer la même manœuvre;

ATTENDU QUE le fait d'allonger la durée du feu vert dans la baie de virage à gauche située en direction nord sur la route 335, à l'angle du rang Saint-François, permettrait d'améliorer la fluidité de la circulation dans ce secteur en développement;

ATTENDU la recommandation numéro CC-2017-01-24/011 du comité de circulation concernant une demande au ministère des Transports afin d'allonger la durée du feu vert sur la route 335 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de circulation, que la Direction du génie et projets spéciaux soit et est mandatée afin de transmettre au ministère des Transports du Québec (MTQ) une demande écrite visant à allonger la durée du feu vert dans la baie de virage à gauche située sur la route 335, à l'angle du rang Saint-François.

---

**CE-2017-220-REC      REQUÊTES DE SIGNALISATION / 24 JANVIER 2017**

Il est unanimement résolu, suite à la recommandation du comité de circulation en date du 24 janvier 2017, de recommander au conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

**REQUÊTE**

**DÉTAIL**

CC-2017-01-24/02	Déplacement des panneaux « stationnement interdit » sur une distance de 30 mètres de chaque côté du stationnement existant situé sur le boulevard de la Pinière, face à l'entrée donnant accès à la piste multifonctionnelle de la TransTerrebonne ;
CC-2017-01-24/03	Déplacement du panneau du nom de la rue Jean-Louis au coin nord-est de l'intersection de la rue Dumont ;
CC-2017-01-24/04	Ajout d'un panneau « arrêt » sur la rue des Saules, à l'intersection de la rue O'Diana (la rue des Saules est désormais à double sens).

---

**CE-2017-221-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 245 122,36\$ préparée le 21 février 2017 ;
- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 1 299 786,60\$ préparée le 23 février 2017.

---

**CE-2017-222-DEC      NOMINATION / PRÉPOSÉE AUX PRÊTS AUXILIAIRE / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de préposée aux prêts auxiliaire à temps partiel à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Chantal Hébert au poste de préposée aux prêts auxiliaire à temps partiel à la Direction du loisir et vie communautaire, à compter du 5 mars 2017, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2017-223-DEC      NOMINATION / CHAUFFEUR DE VÉHICULES  
MOTORISÉS « C » / DIRECTION DE L'ENTRETIEN  
DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de chauffeur de véhicules motorisés « C » à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Pierre Ouellette au poste de chauffeur de véhicules motorisés « C » au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 6 mars 2017, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

---

**CE-2017-224-DEC      SOUMISSION / ACQUISITION DE QUATORZE (14)  
TENUES DE COMBAT D'INCENDIE DE TYPE  
DEUX (2) PIÈCES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition de quatorze (14) tenues de combat d'incendie de type deux (2) pièces (SA17-10007) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 25 janvier 2017 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 14 février 2017 à 11 h 02, à savoir :

Équipements Incendies CMP Mayer inc. (L'Arsenal)	29 762,43\$ t.t.c.
CSE Incendie et Sécurité inc.	34 444,90\$ t.t.c.
Aréo-Feu ltée	38 877,08\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Équipements Incendies CMP Mayer inc. (L'Arsenal) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 14 février 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 23 février 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, d'accepter la soumission de la société **ÉQUIPEMENTS INCENDIES CMP MAYER INC. (L'ARSENAL)**, datée du 8 février 2017, pour l'acquisition de quatorze (14) tenues de combat d'incendie de type deux (2) pièces, le tout pour un montant de 25 886\$ (taxes en sus) et que le montant pouvant être affecté à l'achat des tenues ne puisse excéder les montants autorisés au budget d'opération soit 33 600\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0056 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2017-225-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICE D'ENTRETIEN DES PORTES DE GARAGE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne se prévaut des services d'entretien des portes de garage pour l'ensemble de son parc immobilier;

ATTENDU QUE la soumission SA14-9026 visant ces services arrivera à échéance le 14 mai 2017 et qu'il y a lieu de procéder à un nouvel appel d'offres public pour ces services tout en incluant une option de renouvellement de deux (2) années additionnelles ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « *L'entretien des portes de garage pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement* ».

---

**CE-2017-226-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / NETTOYAGE / ÉGOUTS SANITAIRES, PLUVIAUX ET COMBINÉS / CAMION RÉCUREUR / CONTRAT D'UN (1) AN AVEC TROIS (3) ANNÉES D'OPTION DE RENOUVELLEMENT**

ATTENDU QUE dans le cadre de ses activités, la Direction de l'entretien du territoire désire procéder à un appel d'offres public pour le nettoyage des égouts sanitaires, pluviaux et combinés avec camion récurateur – contrat d'un (1) an avec trois (3) options de renouvellement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « *Le nettoyage des égouts sanitaires, pluviaux et combinés avec camion récurateur pour un contrat d'un (1) an avec trois (3) options de renouvellement* ».

---

**CE-2017-227-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)**

ATTENDU QUE les résidus domestiques dangereux (RDD) tels que liquides et solides organiques, peintures, acides, bases, oxydants, aérosols, médicaments, carburants, batteries (acide-plomb), détecteurs de fumée et autres sont traités via les collectes itinérantes des RDD qui ont lieu quatre (4) fois par année sur le territoire de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QU' environ 1 900 citoyens ont visité ces lieux en 2016 et environ 20 000 kg de RDD ont été récupérés, transportés, mis en valeur ou éliminés de façon sécuritaire;

ATTENDU QUE le contrat entre la Ville et la compagnie ChemTECH Environnement inc. est terminé;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'année 2017 avec deux options de renouvellement;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour

**« Les collectes de résidus domestiques dangereux pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement ».**

---

**CE-2017-228-DEC      MISE EN APPLICATION / CAHIER DES CLAUSES  
ADMINISTRATIVES      PARTICULIÈRES      /  
ADMINISTRATION      DES      CONTRATS      DE  
CONSTRUCTIONS**

ATTENDU QUE plusieurs directions utilisent, lors d'appels d'offres publics, un cahier de clauses administratives particulières adapté spécifiquement à leurs travaux pour administrer leurs contrats ;

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire est mise en collaboration pour la réalisation de travaux de construction de nouveaux bâtiments, de réaménagement, de réfection et autres et qu'elle participe activement à l'administration de ces contrats lors des chantiers de construction;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne se prévaut des services de nombreuses firmes de professionnels pour la réalisation des plans et devis pour ces travaux et que ses clauses administratives particulières se devaient d'être uniformisées et précisées aux professionnels ;

ATTENDU QUE le service du support technique et immeubles a élaboré un « Cahier des clauses administratives particulières » dont la première édition date de février 2017 afin d'uniformiser et de préciser les méthodes de gestion de contrat pour l'ensemble des travaux du parc immobilier de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE les Directions de l'administration et finances et du greffe et affaires juridiques ont été mises à contribution pour la révision et la bonification de l'ensemble des clauses contenues dans cette première édition ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'autoriser la Direction de l'entretien du territoire, en collaboration avec la Direction de l'administration et finances, à utiliser et mettre en application toutes les clauses du « Cahier des clauses administratives particulières » du service du support technique et immeubles pour tous les appels d'offres publics de travaux de construction, réaménagement, réfection, initiés ou non par la Direction de l'entretien du territoire lorsque ces appels d'offres touchent les bâtiments de la Ville de Terrebonne.

---

**CE-2017-229-DEC      SOUMISSION      /      TONTE      DE      PELOUSE      -  
SECTEUR 1**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la tonte de pelouse pour le secteur 1 pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec trois (3) options de renouvellement (SA17-9001) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 28 décembre 2016 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 25 janvier 2017 à 11 h 01, à savoir :

Paysagement DJ inc.  
Gazon Rive-Nord inc.

77 033,25\$ t.t.c.  
92 001,76\$ t.t.c.

9187-4032 Québec inc. (Paysagiste Michael C.) 99 947,37\$ t.t.c. *corrigé*  
Lee Ling Paysagement 114 584,02\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Paysagement DJ inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 27 février 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 27 février 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **PAYSAGEMENT DJ INC.**, datée du 24 janvier 2017, pour la tonte de pelouse pour le secteur 1, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, avec trois options de renouvellement, le tout pour un montant annuel de 67 000\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0052 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2017-230-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX / RÉAMÉNAGEMENT DES RUES O'DIANA ET POPULAIRE / INSTALLATION DE NOUVEAUX FEUX DE CIRCULATION / INTERSECTION / CHEMIN DES ANGLAIS ET LA RUE O'DIANA**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation des plans, devis et surveillance des travaux de réaménagement des rues O'Diana et Populaire ainsi que pour l'installation de nouveaux feux de circulation à l'intersection du chemin des Anglais et de la rue O'Diana (SA17-3003) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 25 janvier 2017 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 22 février 2017 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	<b>Pointage final</b>	<b>Montant</b>
Comeau experts-conseils	13,29	108 076,50\$ t.t.c.
Cima+ S.E.N.C.	11,47	121 298,63\$ t.t.c.
Efel experts-conseils inc.	10,00	143 580,78\$ t.t.c.
Stantec Experts-conseils ltée	7,14	194 882,63\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 130 000\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 24 février 2017 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Comeau experts-conseils;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au conseil d'accepter

la soumission de la firme **COMEAU EXPERTS-CONSEILS** pour la réalisation des plans, devis et surveillance des travaux de réaménagement des rues O'Diana et Populaire ainsi que pour l'installation de nouveaux feux de circulation à l'intersection du chemin des Anglais et de la rue O'Diana, pour un montant de 94 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 550. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0058 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi des projets ;
- Devis techniques.

---

**CE-2017-231-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX D'INSPECTION TÉLÉVISÉE / RÉSEAU D'ÉGOUTS DES RUES À PAVER / SAISON 2017 / PROGRAMME TECQIII**

ATTENDU le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ III) concernant le transfert de la taxe d'accise aux municipalités du Québec;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-86-DEC, adoptée le 20 janvier 2016, mandatant la firme Cima+ à soumettre le nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU les résolutions du comité exécutif numéros CE-2017-140-REC et CE-2017-146-REC autorisant la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à des appels d'offres publics pour la réalisation des plans, devis ainsi que la surveillance des travaux réhabilitation des chaussées de différentes rues en 2017, dans le cadre du programme TECQ III;

ATTENDU QU'il y a lieu de vérifier et confirmer l'état des conduites d'égout sanitaire et d'égout pluvial préalablement aux travaux de pavage;

ATTENDU QUE l'auscultation de conduite fait partie des travaux de priorité 2 et est admissible à la contribution gouvernementale du programme TECQ III.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « ***L'inspection télévisée des conduites d'égout des tronçons à repaver durant la saison 2017: rues Blondin, du Bocage, du Cerfeuil, des Chouettes, Claire, du Curé-Cloutier, Durocher, place Eymard, rues des Gaspareaux, Germain, Guillemette, boulevard J.-S.-Archambault, rues Lacelle, Langlois, Leman, Mackay, de Martignon, de Modène, des Ormes, Paquin, Philippe-Ferland, Prévert, de Ristigouche, Robert, Samuel-De Champlain, de Trieste, Vaillant, de Verviers et de Villieu*** ». (référence : règlement d'emprunt 680).

---

**CE-2017-232-REC      PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 681 /  
TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS,  
DRAINAGE, ÉCLAIRAGE ROUTIER ET  
AMÉNAGEMENT PAYSAGER / AVENUE PIERRE-  
DANSEREAU ET LE BOULEVARD CARMEL**

ATTENDU QUE le règlement modifiant le règlement numéro 514 décrétant des travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de chaussée, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage routier, d'un carrefour giratoire, d'un émissaire pluvial et de l'enfouissement des utilités publiques dans le boulevard Carmel et l'avenue Pierre- Dansereau a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) le 26 septembre 2013;

ATTENDU le développement immobilier situé sur le boulevard Carmel, entre la rue de Briançon et le projet Urbanova;

ATTENDU QU'il est nécessaire de réaliser des travaux de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage routier et d'aménagement paysager sur le boulevard Carmel, entre la rue de Briançon et le projet Urbanova;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-745-DEC acceptant le document *Concept de Design Distinctif d'Urbanova*;

ATTENDU QUE les travaux mentionnés ci-après ne sont pas prévus au règlement d'emprunt numéro 514-1:

- ▶ les travaux de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage routier et d'aménagement paysager sur le boulevard Carmel, entre la rue de Briançon et le projet Urbanova;
- ▶ les travaux de construction de seuil d'entrée distinctive, d'aménagement de carrefour giratoire avec des structures décoratives distinctives prévus dans le document *Concept de Design Distinctif d'Urbanova*;
- ▶ les aménagements décoratifs en pavés de béton sur l'avenue Pierre-Dansereau;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-1428-DEC acceptant la nouvelle géométrie de l'avenue Pierre-Dansereau présentée dans le plan d'ensemble;

ATTENDU QUE l'estimation des travaux de cette nouvelle géométrie dépasse l'estimation prévue au règlement d'emprunt 514-1;

ATTENDU QU'il a lieu d'amender le règlement 514-1 pour réduire l'emprunt et retirer de l'objet les travaux de bordures, de trottoirs et d'aménagement paysager;

ATTENDU QU'il a lieu de créer un nouveau règlement d'emprunt pour financer les travaux de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage routier et d'aménagement paysager sur le prolongement de l'avenue Pierre-Dansereau, entre l'avenue Urbanova et la rue Marcel-De la Sablonnière, ainsi que sur le boulevard Carmel, entre l'avenue Urbanova et la rue de Briançon;

ATTENDU QUE le modèle financier proposé au présent projet de règlement d'emprunt ne correspond pas au cadre financier du Plan directeur de développement durable de la Côte Terrebonne (PDDCT) puisque ces travaux n'étaient pas prévus ni comptabilisés;

ATTENDU QUE la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-1428-DEC modifiant le document *Concept de Design Distinctif d'Urbanova* pour intégrer la conversion des ouvrages qui traversent les cours d'eau permanents dans Urbanova par des traverses de cours d'eau intermittents réduit le coût des

ouvrages et permet de retrouver les sommes budgétées dans le cadre financier du Plan directeur de développement durable de la Côte Terrebonne (PDDDCCT);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement (681) décrétant un emprunt d'une somme de 7 621 000\$, dont le terme de remboursement est fixé à vingt-cinq (25) ans, pour les travaux de pavage, de bordures, de trottoirs, de drainage, d'éclairage routier et d'aménagement paysager sur le prolongement de l'avenue Pierre-Dansereau, entre l'avenue Urbanova et la rue Marcel-De La Sablonnière, ainsi que sur le boulevard Carmel, entre l'avenue Urbanova et la rue de Briançon.

---

**CE-2017-233-DEC      CESSION / LOT PROJETÉ 5 906 697 (PARTIE DE LOT 5 733 228)**

ATTENDU QUE la société 6383424 Canada inc. consent à céder à la Ville de Terrebonne une partie du lot 5 573 228 du cadastre du Québec, soit le lot projeté 5 906 697, d'une superficie de 1 500 mètres carrés, sans considération, mais selon les conditions énoncées à la promesse de cession signée par la société 6383424 Canada inc. le 10 février 2017 ;

ATTENDU QUE la partie du lot 5 573 228 du cadastre du Québec (lot projeté 5 906 697) est plus amplement montrée au plan préparé par Normand Fournier, arpenteur-géomètre, du 22 septembre 2016 sous sa minute 24 841 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable :

- d'accepter la promesse de cession en faveur de la Ville de Terrebonne signée par la société 6383424 Canada inc. le 10 février 2017 d'une partie du lot 5 733 228 du cadastre du Québec (lot projeté 5 906 697) ;
- d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la promesse de cession et l'acte de cession du lot projeté 5 906 697 du cadastre du Québec ;
- de mandater Me Pierre Dagenais, notaire, à procéder à la confection des documents requis.

---

**CE-2017-234-DEC      ÉCHANGE DE TERRAINS / 6383424 CANADA INC. / LOTS PROJETÉS 5 906 693 ET 5 906 695**

ATTENDU QUE la société 6383424 Canada inc. a cédé à la Ville pour fins de rue publique, conformément à l'article 115, paragraphe 7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ , chapitre A-19 .1), le 17 septembre 2015, le lot 5 573 225 du cadastre du Québec aux termes d'un acte de cession publié au Registre foncier de la circonscription foncière de L'Assomption sous le numéro 21 842 513;

ATTENDU QUE la configuration initiale de la rue doit être modifiée et qu'une partie du lot 5 573 225 du cadastre du Québec n'est plus nécessaire pour des fins de rue, mais qu'une partie du lot 5 573 228 du cadastre du Québec est désormais requise;

ATTENDU QUE la société 6383424 Canada inc. consent à céder à la Ville de Terrebonne une partie du lot 5 573 228 du cadastre du Québec (lot projeté 5 906 695) d'une superficie de 722,4 mètres carrés et qu'en contrepartie la

Ville de Terrebonne consent à rétrocéder à 6383424 Canada inc., à titre d'échange, une partie du lot 5 573 225 du cadastre du Québec (lot projeté 5 906 693) d'une superficie de 839,4 mètres carrés, aux conditions énoncées à la Promesse d'échange signée par 6383424 Canada inc. le 10 février 2017. Les parties de lots sont montrés au plan préparé par Normand Fournier, arpenteur-géomètre, du 22 septembre 2016, sous le numéro 24 841 de ses minutes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, d'accepter la promesse d'échange signée par 6383424 Canada inc. le 10 février 2017 et d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la promesse d'échange et l'acte d'échange de terrains entre Ville de Terrebonne, laquelle cède le lot projeté 5 906 693 du cadastre du Québec à la société 6383424 Canada inc., et cette dernière cède une partie du lot 5 906 695 du cadastre du Québec à Ville de Terrebonne, le tout tel que montré au plan préparé par Normand Fournier, arpenteur-géomètre, le 22 septembre 2016, sous le numéro 24 841 de ses minutes.

Que la Direction de l'urbanisme durable soit et est autorisée à procéder à la signature du plan de lotissement de l'arpenteur-géomètre Normand Fournier daté du 22 septembre 2016, sous le numéro 24841 de ses minutes.

Que Me Pierre Dagenais, notaire, soit et est mandaté pour la confection des documents requis.

---

**CE-2017-235-DEC      OFFRE DE SERVICES / RÉALISATION D'UN PLAN  
DE RESTAURATION AINSI QUE LA  
RESTAURATION D'UN MILIEU HUMIDE /  
CORRIDOR DE BIODIVERSITÉ**

ATTENDU QUE le phragmite australis est omniprésent à plusieurs endroits dans le corridor de biodiversité, et que des efforts devront être déployés pour restaurer certains milieux naturels;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et Nature-Action Québec, a un projet de restaurer un milieu humide d'importance dans le corridor de biodiversité;

ATTENDU QUE les trois partenaires du projet apportent une contribution financière et en nature et que la Ville a obtenu un montant du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) de la société Hydro-Québec pour restaurer ce milieu (Résolution 208-04-2016);

ATTENDU QUE Nature-Action Québec a envoyé une offre de service pour la rédaction d'un plan de restauration du corridor de biodiversité dont le montant total s'élève à 30 787\$ dont les montants des contributions des partenaires s'établissent comme suit :

- Fondation de la faune du Québec : 7 500\$
- Ville de Terrebonne : 23 287\$

ATTENDU QUE Nature-Action Québec a envoyé une offre de service pour la restauration de milieux humides dans le corridor de biodiversité dont le montant total s'élève à 129 580\$ dont les montants des contributions des partenaires s'établissent comme suit :

- Nature-Action : 40 000\$
- MFFP : 20 000\$
- Ville de Terrebonne : 69 580\$



pour les activités régulières, et ce, dans le cadre des politiques de soutien à la vie associative ;

ATTENDU QUE l'évaluation de la liste des membres ou participants s'effectue une fois par année lors du renouvellement de la reconnaissance municipale par le service du soutien à la vie associative et que cette analyse est toujours basée sur la liste de l'année précédente ;

ATTENDU QUE les administrateurs du Club Photo Terrebonne ont présenté une première liste de participants affichant 38 membres, dont 10 non-résidants ;

ATTENDU QUE sur cette base l'organisme aurait dû voir ses activités régulières pour l'année 2016-2017 facturées à 26% du coût horaire des plateaux au tarif prévu pour les organismes à la politique de tarification ;

ATTENDU QUE les administrateurs, dont la plupart sont à leur premier mandat, ont présenté une deuxième liste comptant 35 participants dont 7 non-résidants et de cette liste est exclue les membres qui ont payé leur cotisation, mais qui n'ont pas participé aux activités régulières de l'organisme ;

ATTENDU QUE les administrateurs ont alors demandé que soit considérée que la deuxième liste respectant cette fois les exigences de la politique à l'égard du 80% de résidants ;

ATTENDU QUE les administrateurs ont demandé, tout comme l'an dernier, que leur activité Terrebonne en portrait (en lien avec le mouvement mondial Help-Portrait, l'activité « Terrebonne en portrait » a pour but d'offrir une séance photo professionnelle à des familles démunies de Terrebonne) soit exemptée pour une deuxième année de tarification puisqu'il s'agit d'une activité caritative réalisée bénévolement par les membres en partenariat avec plusieurs organismes et dont bénéficient les familles moins bien nanties de Terrebonne avant la période des Fêtes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise exceptionnellement l'annulation des frais du contrat de l'organisme pour ses activités régulières 2016-2017.

Que le comité exécutif autorise la gratuité pour la location d'un local dans le cadre de l'événement « Terrebonne en portrait » de même que ceux du contrat de réservation de plateaux pour l'édition 2017 de Terrebonne en portrait.

---

**CE-2017-238-DEC      OFFRE DE SERVICES / ORGANISATION ET  
TENUE D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE /  
PARTICIPATION CITOYENNE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Isabelle Lewis, directrice des communications, d'accepter l'offre de services de la société Institut du Nouveau Monde (INM), datée du 10 février 2017 2012, pour l'organisation et la tenue d'une consultation publique sur le thème de la participation citoyenne, le tout pour un montant n'excédant pas 21 646,45\$ (taxes en sus) et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 02-115-00-343. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0055 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente. (ce contrat peut être conclu de gré à gré avec un organisme sans but lucratif en vertu de l'article 573.3 2.1 de la Loi sur les cités et villes, le tout suivant la vérification juridique datée du 27 février 2017).

---

**CE-2017-239-DEC      OFFRE DE SERVICES / REFONTE DU SITE  
IMMOBILIER-TERREBONNE.COM**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Isabelle Lewis, directrice des communications, d'accepter l'offre de services de la société Redbox media, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour la refonte du site immobilier-terrebonne.com, le tout pour un montant n'excédant pas 15 000\$ (taxes en sus) et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-115-00-313. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0062 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente. *(Cette offre de services a fait l'objet d'une demande de prix auprès de deux (2) firmes comme suggéré à la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une vérification juridique datée du 27 février 2017 a été faite).*

---

**CE-2017-240-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 17h30.

---

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire